

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **17 juillet 2025** à 14h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray

Absences motivées :

Public : Aucune personne représentant le public

45-07-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RICB du 17 juillet 2025 soit ouverte à 14h30.

46-07-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 17 juillet 2025 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

47-07-2025 3.1 Séance ordinaire du 11 juin 2025

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

4.1 Dépôt de la correspondance au 30 juin 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 juin 2025 :

- Aucune correspondance

5. FINANCES

48-07-2025

5.1 Comptes à payer au 30 juin 2025

Il est proposé par Mario Frigon
Appuyé par Michael C. Turcot
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2025, des chèques suivants, soient et sont adoptés :

- Eurêka Environnement – 9 309.53 \$
- Coutu & Comtois, notaires – 1 934.11 \$

QUE le président de la RICB, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

49-07-2025

8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2025

Il est proposé par Yves Germain
Appuyé par Michael C. Turcot
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 17 juillet 2025 soit levée à 14h42.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 18^e jour de juillet 2025.

Gaétan Gravel
Président de la RICB